Vandomme va certainement aussi former un recours de grâce.

Souvent, après une condamnation à mort, le défenseur demande aux jurés qui ont siégé dans l'affaire, de solliciter eux-mêmes la grâce du condamné, en signant une supplique qui est envoyée à M. le président de la République. Pareille demande ne leur a pas été, à notre connaissance du moins, adressée cette fois. Nous ne pouvons donc savoir comment ils l'auraient accueillie. On prétend qu'ils n'étaient pas éloignés de signer.

Recueillir leurs signatures, avant leur départ de Douai, aurait été, il est vrai, difficile. Le temps manquait. Le parricide a été jugé à la fin de la session. Dès le lendemain, les membres du jury rentraient chez eux.

Vandomme sera-t-il exécuté ? Au chef de l'Etat il appartient de statuer. Comme la décision tarde souvent à être prise, on ne la connaîtra pas de si tôt. Ce ne sera pas ce mois-ci qu'on saura à quoi s'en tenir.

On apprendra d'abord que la Cour de cassation s'est occupée du pourvoi. Il est fort probable que ce pourvoi sera rejeté, car aucun cas de nullité n'a été relevé au cours des débats. Il n'a été demandé acte, à l'audience, d'aucun vice de forme.

Plus tard, ensuite seulement, sera transmis au parquet de la Cour de Douai, soit l'avis de la commutation de peine, soit l'ordre d'exécution.

S'il était gracié, Vandomme, au milieu d'un peloton de gendarmes présentant les armes, comparaîtrait devant la Cour d'appel réunie en audience solennelle et robes rouges, pour l'entérinement des lettres de grâce.

S'il doit être exécuté, on ne le saura guère que la veille, et à Roubaix presqu'en même temps qu'à Douai, par l'arrivée des bois de justice.

A Roubaix ! L'arrêt de la cour d'assises du Nord a prescrit, en effet, l'exécution dans la localité où le crime s'est commis. D'après la loi, c'est l'arrêt qui détermine d'avance la ville où le condamné subira le châtiment suprême. Le maire décide, au dernier moment, sur laquelle des places publiques de sa ville la guillotine sera montée.

A côté de la loi, il y a bien les instructions qui, pour éviter le transport du condamné, les précautions qu'il exige, et a ce dernier, un long voyage vers l'échafaud, voyage qui constitue une aggravation de peine, conseillent à la Cour d'assises d'ordonner généralement l'exécution là où elle siège. Cela explique que l'état-civil de Douai enregistre presque toujours les décès subits à l'aube, sur la place Saint-Vaast, en face de la maison d'arrêt. Ce sont ceux des guillotinés.

Mais la Cour reste juridiquement maîtresse de désigner une autre ville. Elle a cru devoir, dans la circonstance, user de ce droit. Elle a désigné exceptionnellement Roubaix.

Peut-être le condamné aurait-il tort de s'en plaindre. Qui peut dire qu'il n'en bénéficiera pas et que, pour sauver sa tête, les difficultés de le transporter si loin, l'aggravation de peine qui résulterait pour lui de ce transport, ne viendront pas s'ajouter aux arguments de son défenseur ?

Comment le transférer à Roubaix ? Voilà une des questions qu'on se pose. Commencerait-on par le transférer à la prison de Lille, à l'avance ? Ou bien ne lui ferait-on quitter Douai que la nuit précédant l'exécution ? Le conduirait-on ainsi, d'étape en étape, à un supplice doublé par le voyage et la lecture qu'on doit lui faire de l'arrêt de condamnation, sur l'échafaud, avant de le jeter sur la planche qui bascule ? Pour les parricides, cette lecture qu'on a le soin d'écourter, est prescrite par le Code pénal, en même temps que le voile noir à poser sur leur tête et la chemise passée sur leurs vêtements.

En signalant les personnes qui ont suivi les débats, nous écrit notre correspondant de Douai, la plupart des journaux ont annoncé la présence de M. le préfet du Pas-de-Calais. Nous nous sommes, après coup, fait nous-mêmes l'écho de ce bruit que nous avions négligé d'abord et qui courut, avec persistance dans la salle des assises. Il paraît qu'il était faux. La personne qu'on aurait confondue avec M. Vel-Durand, ne serait autre, dit-on, que M. le procureur de la République de Lille.

Quant à Vandomme, quelqu'un qui l'a vu à la maison d'arrêt nous déclare l'avoir trouvé très calme. Le condamné ne lui a nullement semblé préoccupé.

Réunions de Commissions municipales. — Les 2e et 1re Commissions se réuniront, le mercredi 11 décembre, à cinq heures, pour examiner les questions suivantes :

1° Conservatoire national de musique : demande formée par le jeune Vronne ; 2° Lycées et Collèges ; demande formée par le jeune Albert Lefebvre ; 3° Théâtre des Menus-Plaisirs et Théâtre Populaire ; demande de subvention ; 4° Budget de 1890.

Un accident dans les ruines de la Grande Maison. — Mardi, vers trois heures, de l'après-midi, un ouvrier, nommé Jean D..., travaillait au déblaiement des décombres de la Grande Maison, lorsqu'un petit mur en briques, encore debout près de l'endroit où il se trouvait, s'effondra tout à coup écrasant la jambe de l'ouvrier.

On se précipita à son secours, et l'on retira le malheureux avec le pied droit affreusement écrasé. La cheville est broyée et le pied est presque détaché de la jambe.

Après les premiers soins donnés dans une pharmacie, Jean D... a été transporté à l'hôpital. Son état est très grave.

Une attaque nocturne. — Un ouvrier ourdisseur, Charles Leman, employé au tissage de M. Dubar, près du pont de la Vigne, retournait, samedi soir, chez lui, aux Ballons, lorsqu'arrivé à cent mètres environ de la brasserie Salembier, il fut assailli par cinq solides gaillards dont l'un lui asséna un coup de bâton sur la tête. Leman, étourdi par cette attaque, n'essaya même pas de se défendre. Les cinq inconnus se ruèrent sur lui, le terrassèrent et le criblèrent de coups.

Aux cris poussés par Leman, des camarades vinrent à son secours, et les agresseurs prirent la fuite.

Leman fut transporté chez un habitant du quartier, dans un état pitoyable; il avait une jambe cassée et le corps horriblement meurtri.

Après avoir reçu les soins d'un docteur, il a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

On ignore encore le motif de cette sauvage agression.

Le dégel. — Le dégel, quelque peu arrêté, s'est accentué lundi.

La neige qui avait commencé à tomber s'est changée en pluie ; il y avait bien longtemps que nous n'avions eu de boue dans les rues, aussi se rattrappe-t-elle, Dieu merci! Quel joli gachis!

Wattrelos. — *Le banquet des Enfants de la Lyre* a eu lieu lundi au milieu de la plus franche et de la plus cordiale gaieté.

Environ quatre-vingts convives, invités et membres honoraires, se pressaient autour d'une immense table, en fer à cheval, présidée par M. Pierre D'Halluin.

Au dessert M. Vincent Leclercq a pris la parole et a constaté les progrès que faisait la société et l'accroissement des membres actifs et honoraires. Il a porté la santé de M. Pierre D'Halluin, souhaitant qu'il continue les traditions de son père et, comme lui, assiste aux répétions de la société.

M. d'Halluin a répondu qu'il formait des vœux pour que la société progresse tous les jours. Vous travaillez beaucoup, dit-il aux musiciens, mais vous n'êtes pas encore tout à fait à la hauteur désirée. Vous vous souviendrez des vers de La Fontaine : *Travaillez, prenez de la peine, c'est le fond qui manque le moins*, et avec votre persévérance, le talent de votre chef et le dévouement de votre commission, vous atteindrez le but rêvé.

M. Vincent-Leclercq prend encore le parole après le président et propose de boire à la santé du vice-président M. Jules Fournier, indisposé, et propose un vivat à M. Molard, le chef *des enfants de la lyre*.

Après lui, M. Vlie fait l'éloge de M. Vincent-Leclercq et demande pour lui les galons de capitaine. Ce qui est accordé par la commission.

Après un toast chaleureux porté à la Presse locale et une réponse de notre collaborateur Pierre Kilem, a commencé un concert intéressant suivi d'un bal très gai qui s'est prolongé fort avant dans la soirée.

Sailly-lez-Lannoy. — *L'Union Chorale* de Sailly-lez-Lannoy se fera entendre à la messe de Sainte-Cécile qui sera dite le lundi 16 décembre, à dix heures en l'église de Sailly.

Un banquet offert aux membres honoraires aura lieu à deux heures et demie chez Mme veuve Leuridan.

Maison G. Broer et Ce. — Voir l'annonce à la 4e page. 20819—42320

Cartes de visites. — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une jolie boîte contenant cent cartes et cent enveloppes. (*Voir à la 4e page*). — **Cartes de visites à 2 fr. le cent.**

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TISSAGE-FILATURE. — Les constructeurs ou fournisseurs de machines ou d'articles pour tissage, filature, doivent faire insérer leurs noms, adresse, spécialités, dans l'*Agenda des industries textiles pour 1890*, petit livre utile, intéressant à consulter tous les jours de l'année, et qui sera adressé dans la France entière, à tous les INDUSTRIELS travaillant la laine, le coton, le lin, la soie, le jute : FABRICANTS, FILATEURS, RETORDEURS, TEINTURIERS, etc., etc. Envoyez sans tarder renseignements à l'éditeur A. REBOUX, à Roubaix. 20812—42321

TOURCOING

Histoire du jour. — On ne pourrait pas dire « *Tel père, tel fils* » car le sieur C..., de la Croix-Rouge est un honnête ouvrier, qui n'a jamais perdu un quart de jour.

Quant au fils, suivant l'expression du père *il va sur ses 14 ans* ; c'est bien le plus franc mauvais sujet que l'on puisse voir. Le lundi 2 décembre il avait travaillé toute la journée; le lendemain mardi, il partit le matin pour la fabrique et on ne le revit plus de toute la semaine.

Les parents n'étaient guère inquiets : ce n'était pas la première escapade du jeune vaurien. Pourtant dimanche soir, C .. venait à la police faire sa déclaration, quand, près de l'Hôtel-de-Ville, il vit son garçon se promenant tranquillement les mains dans les poches !

Il l'amena au poste, où on lui donna la marche à suivre pour faire incarcérer le petit vagabond, en attendant celui-ci fut enfermée dans une cellule pour y passer la nuit.

Il raconta, sans le moindre embarras, que pendant son absence de six jours, il s'était *amusé* à Neuville-en-Ferrain !

Voies de fait. — Le nommé Leman Arthur, teinturier, âgé de 19 ans, demeurant à la Croix-Rouge, est poursuivi pour coups et blessures volontaires sur le sieur Edmond Seydeus, tisserand à Tourcoing.

LILLE

Le conflit administratif. — Aucun fait nouveau à signaler encore dans le conflit administratif qui sévit entre la préfecture et la mairie.

Le *Réveil du Nord*, dans un article intitulé la *Comédie Municipale*, demande encore que la lumière se fasse; nous en extrayons les passages suivants :

« Or, ce serait évidemment mettre en doute la loyauté des chefs de notre municipalité que de prétendre qu'ils ne joindront pas leurs instances aux nôtres pour que l'arrivée parmi nous du haut fonctionnaire qui aura pour mission de controler leurs comptes ne se fasse pas trop attendre.

» Malheureusement, au lieu de porter ses efforts dans ce sens, et de hâter l'heure de sa justification éclatante ainsi que de la confusion de ses obscurs blasphémateurs, la municipalité semble n'avoir d'autre souci que de la reculer.

» On lui demande de mettre ses comptes en règle. Elle répond par la comédie de la démission. Nous disons : comédie. Et comment qualifier d'une autre façon la conduite de M. Géry Legrand et de ses collègues ?

» S'ils avaient soumis le différend au conseil municipal et obtenu de celui-ci un vote de confiance, avant de commencer leurs promenades épiques dans les ministères ! Si, au moins, forts de leur bon droit et de la justice de leur cause, ils avaient rendu leurs mandats de conseillers municipaux en même temps que leurs écharpes !

» Tout excepté la lumière, telle semple être la devise de nos principaux édiles. Est-ce que le conseil municipal, est-ce que le public ont besoin de savoir ce qui se passe ? Le premier devoir de l'un et de l'autre n'est-il pas de s'incliner devant l'infaillibilité des grands hommes qui administrent la cité ? »

L'affaire du Conservatoire. — D'après des renseignements que nous envoie notre correspondant de Paris, l'enquête faite à Lille par M. Lenepveu serait parvenue au ministre des beaux-arts ; elle conclurait à la révocation du professeur qui s'est rendu coupable des faits que nos lecteurs connaissent.

Le ministre aurait, dit-on, adopté les conclusions du rapport.

Service vicinal. — Un examen pour les aspirants à l'emploi de commis du service vicinal dans le département du Nord aura lieu lundi 19 janvier, à dix heures, à la Préfecture.

La Société des Agriculteurs du Nord tiendra sa *séance solennelle*, consacrée à la distribution de ses récompenses, le dimanche 22 décembre prochain, *dans la grande salle du Conservatoire, place du Concert, à Lille*, et non dans les salons de la Société industrielle comme on l'avait annoncé précédemment.

Le Comité linier distribuera dans cette même séance les récompenses du concours linier.

Le banquet qui suivra cette cérémonie aura lieu comme de coutume à l'*Hôtel du Maisniel*, rue des Jardins, à Lille.

AU PARC DE BARBIEUX

Très réussi, le premier jour du patinage !
Tout-Roubaix élégant chez qui ce sport fait rage,
Mondaines et pschutteux, sur la glace ont glissé
Sans que sous le froid vif ni leurs joues ni leur nez
Aient arboré ces tons violets, grâce à l'usage
Du CONGO qui maintient toujours frais le visage.
20824d UN PATINEUR A VICTOR VAISSIER.

CONCERTS & SPECTACLES

Grand-Théâtre. — *Thérésa.* — Le clown Paulus a quitté Roubaix avec 3,000 fr. après avoir saturé le public pendant deux représentations d'ineptes grivoiseries ; Thérésa, artiste d'un grand talent, ne peut faire un quart de salle en détaillant c'adorables et *convenables* chansons.

Que doit-on penser de cela ? J'aime mieux ne pas gergoter sur la question, cela m'amènerait trop loin.

Je me contenterai de dire que tous ceux qui s'étaient dérangés lundi soir, ont été absolument charmés par la remarquable diseuse. *Le bon gîte, La terre*, de Jules Jouy, *Le cœur qui parle*, de Jean Richepin, ont été applaudis comme ils le méritaient, et ont valu, à la chanteuse populaire, une véritable ovation.

L'article 7, une bouffonnerie de MM. Bataille et Boucheron, commençait la soirée et a été très bien jouée par MM. Louis et Henri Couvreur, extraordinaires en gendarmes belges, MM. Daveux, un nègre très réussi et MMmes Quetier, Chatelain et Daus.

Les Washington's sont des clowns plus amusants que Paulus, qui ont déridé la salle par leurs dislocations et leurs excentricités musicales.

N'oublions pas *La Corde sensible* ou Mme Blanche Querette, Mlle Quetier, et MM. Quetier et Davreux ont su se faire chaleureusement applaudir. P. K.

Tribunal de commerce de Roubaix

Audience du 9 décembre

Les suites d'un accident à la gare de Roubaix

Le 19 mai dernier, M. Demay, en traversant la voie, à la gare de Roubaix, à la descente d'un train venant de Lille, a été victime d'un accident tellement grave qu'elle lui a coûté la vie. M. Demay a eu les jambes broyées par le train et est mort le lendemain des suites de ses blessures.

La veuve et les héritiers de M. Demay ont intenté une action en dommages-intérêts à la Compagnie du chemin de fer du Nord. Celle-ci repoussait la demande en prétendant que, pour engager sa responsabilité, il faudrait prouver une faute ou une négligence qui lui soient imputables, qu'enfin, dans l'espèce, l'accident devait être attribué à l'imprudence de la victime.

Le Tribunal, dans un jugement longuement motivé, a rejeté la fin de non-recevoir invoquée par la Compagnie du chemin de fer du Nord et a proclamé sa responsabilité.

Voici les principaux motifs sur lesquels les juges ont appuyé leur décision.

Les causes de l'accident n'ont pu être établies, la victime ayant succombé avant d'avoir pu donner d'indication et les enquêtes auxquelles il a été procédé n'ayant pas apporté de résultat : un seul fait a été acquis, c'est que M. Demay a traversé le train.

Mais la compagnie du chemin de fer ne peut dégager sa responsabilité qu'autant qu'elle pourra prouver le cas fortuit ou de force majeure. Tenue à certaines obligations pour le transport des marchandises, elle l'est *a fortiori* quand il s'agit du transport des voyageurs dont elle a l'impérieux devoir d'assurer la sécurité.

Or il appert que l'accident est dû à la disposition défectueuse de la gare, ce qui constitue un danger permanent pour le public ; la Compagnie était donc obligée de prendre des précautions exceptionnelles. Cet accident ne se serait pas produit si les voies avaient été mieux installées et la surveillance plus rigoureuse.

D'après le contrat de transport, la Compagnie doit assurer la sécurité du voyageur jusqu'à la sortie de la gare. En admettant même que M. Demay ait traversé le train, l'imprudence de la victime de l'accident ne dégagerait pas la responsabilité de la Compagnie. Celle-ci n'est pas davantage recevable en alléguant que M. Demay était ivre : elle ne devait pas, dans ce cas, le transporter, ou bien le surveiller de plus près.

En conséquence, la Compagnie est condamnée à payer à la veuve Demay 2500 fr. d'indemnité, plus une rente viagère de 500 fr. et à chaque enfant une rente viagère de 125 fr.

La responsabilité des vétérinaires

Nous avons déjà parlé de cette affaire. M. Montagne, marchand boucher, avait conduit son cheval à ferrer à un vétérinaire. Pendant l'opération de la ferrure, l'animal fit une chaute qui a amené une fracture du bassin, laquelle a déterminé la mort. M. Montagne réclame la valeur du cheval soit 400 fr. plus 100 francs de dommages-intérêts.

M. Montagne soutient ainsi sa demande.

Il s'agit, dans l'espèce, d'un dépôt nécessaire, la mise à la forge d'un cheval destiné à être ferré, dépôt qui, par sa nature, soumet le dépositaire, le vétérinaire dans le cas présent, aux mêmes obligations que les hôteliers et les aubergistes. Pour être déchargé de ces obligations, le vétérinaire doit prouver le cas fortuit ou de force majeure. Or, la nature même de la blessure prouverait que la chûte est due à l'aide-maréchal; par suite il doit être tenu de rembourser la valeur du cheval.

Le vétérinaire soutient que la demande n'est pas fondée. Suivant lui, l'existence du cas fortait est bien établie par les circonstances mêmes de la cause. Le cheval a été conduit à la forge, non pas pour y être déposé, mais pour y être ferré. Il n'y a donc pas eu un mandat à rémunération équivalente, mais un contrat de louage de services et, suivant, la jurisprudence, c'est au propriétaire a prouver qu'une faute a été commise.

Il faut donc que M. Montagne demontre que la chûte est due à une imprudence. Toutes les précautions avaient été prises et rien ne prouve qu'une faute professionnelle ait été commise.

Le vétérinaire conclut donc au rejet de la demande de M. Montagne et, se portant demandeur reconventionnel, il réclame 2000 fr de dommages-intérêts pour le procès vexatoire qui lui a été intenté.

L'affaire est mise en délibéré.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du lundi 9 décembre

Présidence de M. le Conseiller HANNOTIN.

Ministère public : M. DUHAMEL, substitut du procureur-général.

Affaire de mœurs, jugée par contumace.

Oswalt est condamné à sept ans de réclusion et dix ans d'interdiction de séjour.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous ne répondons plus aux lettres non signées.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille VANDENDORPE-PLATEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Marie VANDENDORPE, en religion Sœur Henriette, pieusement décédée au Noviciat des Filles de la Sagesse, à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée), le 3 décembre 1889, à l'âge de 19 ans et 7 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au Service solennel, qui aura lieu le jeudi 12 courant, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'Obit de la Confrérie du Sacré-Cœur sera célébré le vendredi 13 décembre, à 8 heures. L'Obit de la confrérie de Notre-Dame de Lourdes sera célébré le samedi 14, à 8 heures.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 12 décembre 1889, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Catherine TOUTLEMONDE, veuve de M. Clovis MEURISSE, pieusement décédée à Roubaix, le 29 mai 1889, dans sa soixante-soixième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

CHOSES ET AUTRES

Trois étudiants, après avoir bien dîné, rencontrent sur le boulevard Saint-Michel un prêtre d'un certain âge.

— Monsieur le curé, dit celui des trois jeunes hommes le plus dans le mouvement, pourriez-vous nous indiquer où se trouve l'Eden ?

— La réponse n'est pas facile, répond avec bonne grâce l'ecclésiastique; cependant on s'accorde généralement, monsieur, à le placer en Mésopotamie !

* * *

On parlait devant Emile Augier d'un personnage des plus excentriques et des plus fantasques.

— A propos, s'écrie quelqu'un, vous savez la nouvelle ? il est fou.

— Ah ! ah ! dit Augier... il vient de régulariser sa situation !

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

Arrestation d'un espion anglais à Sébastopol

Sébastopol, 10 décembre. — On vient d'arrêter ici un espion d'origine anglaise qui était en train de dessiner les plans des forts de la ville. On a trouvé à son domicile des pièces fort compromettantes

Un propos du prince Louis-Napoléon

Saint-Pétersbourg, 10 décembre. — Le prince Louis-Napoléon, qui vient d'entrer dans l'armée russe comme lieutenant-colonel du 44e dragons, qui est cantonné dans le Caucase, a déclaré, dans un entretien particulier, à son passage ici, qu'il avait quitté l'armée italienne parce qu'il avait acquis la conviction que M. Crispi préparait la guerre contre la France.

L'ambassade allemande à Saint-Pétersbourg

Saint-Pétersbourg, 10 décembre. — Tous les membres de l'ambassade d'Allemagne à Saint-Pétersbourg ont été atteints de la fièvre dengue.

A la cour d'assises des Bouches-du-Rhône Une grève de jurés

Aix, 10 décembre. — L'ouverture de la quatrième session extraordinaire de la cour d'assises des Bouches-du-Rhône a donné lieu ce matin à un incident assez rare.

Une quinzaine de jurés marseillais s'étaient fait excuser, produisant des certificats médicaux qui attestaient l'impossibilité matérielle de se rendre à Aix.

Le président ne pouvant trouver les douze jurés nécessaires sans faire appel aux jurés supplémentaires a dû laver l'audience, qui a été renvoyée à deux heures.

Cette grève des jurés a produit une certaine émotion au Palais de Justice; on y voit un argument nouveau en faveur du transfert à Marseille de la cour d'appel et de la cour d'assises.

C'est vendredi prochain que viendra devant les assises l'affaire du duel Belz-Villars, qui entraîna, le 14 juillet dernier, la mort de M. Pierotti, secrétaire de la rédaction du *Petit Provençal*.

Le krach en Italie. — Panique commerciale à Gênes

Gênes, 10 décembre. — Une vive panique règne dans notre monde commercial, à la suite de nouvelles de Buenos-Ayres désastreuses au point de vue des affaires. On parle de la suspension de payements de très importantes maisons de commerce.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

20559

GOFFIN et GABEREL

48, Rue de l'Epeule, Roubaix

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BATIMENTS

MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES

PIERRES & MARBRES

SIMILI PIERRE, PLAFONNAGE

Donner à l'enfant une préparation pectorale est un problème délicat : en effet, la plupart des enfants refusent les médicaments pour peu que la saveur en soit désagréable; et, en outre, peu des préparations usitées conviennent à l'enfance, à cause de leur énergie. La *Pâte de Regnauld* permet de résoudre cette difficulté, parce que, elle ne contient ni opium, ni aucune substance nuisible et de plus, c'est un bonbon véritable que les enfants acceptent comme une friandise. 20814d

Quelques lignes utiles

Pour avoir santé, gaieté, vivacité d'esprit, ayez toujours cerveau, estomac et ventre libres; et, pour cela, faites usage des *Pilules Gicquel* si souveraines contre la constipation, source de tant de maladies. Elles vous préserveront des maux de tête, névralgies, migraines, des étourdissements, des congestions. Très salutaires aussi contre les maladies du cœur, du foie, la jaunisse, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les *Pilules Gicquel*, à 1 fr. 50 la boîte. 20813d

A. BOUTRY, ENTREPR

36, rue de l'Espérance, Roubaix

TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS

SPÉCIALEMENT :

VOIRIE : Pavages, Sables et Graviers

NIVELLEMENTS DE TERRAINS AVEC GRAND MATÉRIEL

Fourniture et pose de voies ferrées

BATIMENT : Couverture, Zinguerie et Plomberie

Réparations. Grande célérité

NORD

L'escadre du Nord. — Le contre-amiral Gervais est nommé au commandement en chef de la division cuirassée du Nord.

Le crime de Rosult. — On annonce qu'une nouvelle arrestation vient d'être opérée.

Un nommé A. Carlier, âgé de 43 ans, sur lequel pèsent de graves soupçons, aurait été arrêté par la gendarmerie et conduit à la prison de Valenciennes.

Cet individu est un repris de justice.

Dunkerque. — Mlle Jeanne Ryssen, 19 ans, a fait une chute dans la cour de la maison Farat, rue Thiers, et s'est ouvert une artère du poignet sur un débris de vaisselle. Elle a été conduite à l'hospice. Son état est grave, car pendant deux heures, il s'est produit une hémorragie abondante que les ligatures ne pouvaient empêcher.

Une grave affaire. — On lit dans l'*Observateur* d'Avesnes :

« Le quartier du 81e à Avesnes, a été dans la nuit de vendredi à samedi, le théâtre de faits que la rumeur publique a singulièrement grossis ; on ne parlait rien moins que d'une tentative pour faire sauter la poudrière et de trois coups de revolver essuyés par une sentinelle.

» Voici exactement ce qui s'est passé :

» Le caporal d'escrime Dams avait été porté manquant à l'appel de dix heures du soir, et rentrait quarante minutes plus tard paraissant excité par la

MARCHÉS A TERME

Cours du 10 Décembre 1889

LAINES PEIGNEES

MOIS de LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés laines-mères de La Plata et de l'Uruguay — TYPE SUPRA IRRÉDUCTIBLE — Cours de la veille		TYPE SUPRA IRRÉDUCTIBLE — Cours du jour		QUALITÉ PEIGNÉ DE FABRIQUE 1 — Cours de la veille		QUALITÉ PEIGNÉ DE FABRIQUE 1 — Cours du jour		QUALITÉ PEIGNÉ COURANT 2 — Cours de la veille		QUALITÉ PEIGNÉ COURANT 2 — Cours du jour		ANVERS (par voie télégraphique) — Peignés Buenos-Ayres — Français A — Cours de la veille		Français A — Cours du jour		Français G — Cours de la veille		Français G — Cours du jour		Allemands B — Cours de la veille		Allemands B — Cours du jour		Allemands M — Cours de la veille		Allemands M — Cours du jour	
Janvier	....	»	....	»	6.25	»	6.25	»	6.07	½	6.07	½	6.02	½	6.00	»	6.40	»	6.40	»	6.07	½	6.05	»	6.42	½	6.35	»
Février	....	»	....	»	6.17	½	6.17	½	6.00	»	5.95	»	6.00	»	5.95	»	6.40	»	6.40	»	6.02	½	6.00	»	6.42	½	6.35	»
Mars	....	»	....	»	6.19	»	6.02	½	5.95	»	5.90	»	6.00	»	5.90	»	6.40	»	6.40	»	6.00	»	5.97	½	6.40	»	6.32	½
Avril	....	»	....	»	6.07	½	6.02	½	5.95	»	5.90	»	6.00	»	5.90	»	6.40	»	6.40	»	6.00	»	5.95	»	6.40	»	6.32	½
Mai	....	»	....	»	6.07	½	6.00	»	5.95	»	5.87	½	6.00	»	5.90	»	6.40	»	6.40	»	6.00	»	5.95	»	6.40	»	6.32	½
Juin	....	»	....	»	6.05	»	6.00	»	5.95	»	5.87	½	....	»	....	»	....	»	....	»	6.00	»	5.95	»	6.40	»	6.32	½
Juillet	....	»	....	»	6.02	½	5.95	»	5.90	»	5.85	»	....	»	....	»	....	»	....	»	6.00	»	5.95	»	....	»	....	»
Août	....	»	....	»	6.02	½	5.95	»	5.90	»	5.85	»	....	»	....	»	....	»	....	»	6.00	»	5.95	»	....	»	....	»
Septembre	....	»	....	»	6.02	½	5.95	»	5.90	»	5.85	»	....	»	....	»	....	»	....	»	6.00	»	5.95	»	....	»	....	»
Octobre	....	»	....	»	6.05	»	5.95	»	5.90	»	5.85	»	....	»	....	»	....	»	....	»	....	»	....	»	....	»	....	»
Novembre	....	»	....	»	6.02	½	5.95	»	5.90	»	5.85	»	....	»	....	»	....	»	....	»	....	»	....	»	....	»	....	»
Décembre	....	»	....	»	6.10	»	6.10	»	6.10	»	6.10	»	6.05	»	6.05	»	6.40	»	6.40	»	6.12	½	6.10	»	6.42	½	6.35	»

LAINES BRUTES

MOIS de LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Laines en suint de Buenos-Ayres — TYPE 1 (Correspondant au type prima bonne courante à peigne du Havre) — Cours de la veille — de 11 h. 1/2	de 4 h. 1/2	Cours du jour — de 11 h. 1/2	de 4 h. 1/2	TYPE 2 (Correspondant au type prima bonne courante à peigne d'Anvers) — Cours de la veille — de 11 h. 1/2	de 4 h. 1/2	Cours du jour — de 11 h. 1/2	de 4 h. 1/2	LE HAVRE (par voie télégraphique) — Buenos-Ayres PRIMA BONNE COURANTE 36 0/0 — Cours de la veille — matin	soir	Cours du jour — matin	soir	ANVERS (par télégraphe) — Buenos-Ayres PRIMA COURANTE 34 0/0 — Cours de la veille	Cours du jour
Janvier	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	185 »	185 »	184 »	184 »	178 »	177 »
Février	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	184 »	184 »	183 »	183 »	177 »	176 »
Mars	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	183 »	183 »	182 »	182 »	176 »	175 »
Avril	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	183 »	183 »	182 »	182 »	... »	... »
Mai	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	182 »	182 »	181 »	181 »	... »	... »
Juin	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	181 »	181 »	181 »	181 »	... »	... »
Juillet	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	180 »	180 »	180 »	180 »	... »	... »
Août	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	180 »	180 »	180 »	180 »	... »	... »
Septembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	180 »	180 »	180 »	180 »	... »	... »
Octobre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	180 »	180 »	180 »	180 »	... »	... »
Novembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »
Décembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	180 ½	180 ½	180 ½	180 ½	178 »	177 »

FEUILLETON DU 11 DÉCEMBRE 1889. N° 28

ARMELLE TRAHEC

Par Mlle ZÉNAÏDE FLEURIOT

SECONDE PARTIE

X

A la gare du Nord

Madame de Kerpeulvan, saisie d'impatience, frappait du bout des doigts sur les vitres. Enfin, l'employé arrive, la porte s'ouvre, la mère et le fils s'embrassent, et madame de Kerpeulvan entraîne Gunstan hors de la foule pour le considérer avidement. Chacun de ces trois êtres est tout entier au bonheur du retour : on se regarde, on se sourit, on se dit des mots entrecoupés, dont le cœur comprend seul le sens ; mais il faut que Gunstan se fasse délivrer ses bagages : il disparaît un instant pour reparaître bientôt. Les colis sont chargés sur la voiture, on remonte en fiacre, on arrive rue Bellechasse.

Madalen et la petite Jéjé accoururent souhaiter le bonjour au voyageur ; madame de Kerpeulvan lui fait visiter l'appartement ; il trouve tout charmant, confortable : il remercie avec effusion sa mère d'être venue jusqu'à Paris ; il se montre expansif, affectueux, reconnaissant.

Voir *les Pieds d'Argile*.

Pendant le dîner, il commence à raconter les incidents de son long voyage en Angleterre, et il faut l'obliger à regagner sa chambre : car, s'il paraît très heureux de se retrouver en famille, il laisse néanmoins échapper de signes de fatigue.

Madame de Kerpeulvan l'a tendrement embrassé, l'a regardé s'endormir, puis elle revient, sur la pointe des pieds, dans sa propre chambre, où Nola l'attend.

— Qu'il est gai, Gunstan! qu'il a l'air content, heureux de se retrouver parmi nous, n'a mère! dit Nola avec effusion.

— Oui répondit distraitement madame de Kerpeulvan, très heureux.

Et, embrassant Nola elle ajouta :

— Allons aussi nous reposer, les émotions fatiguent comme les voyages ; pour moi, je n'en puis plus.

Nola sort docilement, et madame de Kerpeulvan, restée seule, va entr'ouvrir doucement la porte de la chambre de son fils; puis, la refermant elle se regarde machinalement dans la haute glace qui lui renvoie une physionomie étrange où se confondent des signes contraires de joie et d'angoisse.

— Je l'ai, murmura-t-elle, il est encore à moi, mais...

Son regard devient fixe et vague, et un nom tombe machinalement de ses lèvres :

— Georgina !

XI

La confidence

Gunstan et Nola réunis dans la salle à manger, où vient d'être servi leur dîner, causent à voix basse et ont tout à fait l'air de comploter quelque chose.

— Parle-lui, Gunstan, disait Nola de sa voix pénétrante et suave, je t'assure qu'il vaut mieux tout lui dire. Elle se doute de la vérité et elle souffre beaucoup. Ses souffrances nerveuses, qui viennent toujours après une très vive contrariété, l'ont reprise le jour même où nous t'avons rencontré avec la famille Hansley au bois de Bo